

Événement Éducation

Lettre du ministère de l'éducation nationale
www.education.gouv.fr

30/01/2008

2008, année du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Il y a soixante ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait à Paris la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pour la première fois, un document reconnu à l'échelle internationale affirmait l'universalité des droits de l'Homme, en tout lieu et en tout temps. À l'occasion de cet anniversaire, l'Organisation des Nations unies a lancé le 10 décembre 2007 une campagne de sensibilisation d'une durée d'un an afin de marquer l'importance historique de ce moment.

L'éducation nationale souhaite prendre une part déterminante dans cette célébration. Les établissements scolaires sont invités à y participer tout au long de l'année, dans le cadre de l'éducation aux valeurs universelles et de l'éducation civique. Les directeurs et directrices d'écoles, les chefs d'établissement inciteront les enseignants à engager une réflexion sur les droits de l'Homme, en liaison avec les programmes d'enseignement.

La participation au Prix des droits de l'Homme-René Cassin constituera, avec les journées nationales de sensibilisation ou de commémoration, le pivot de cette célébration, qui doit par ailleurs permettre de sensibiliser les élèves au rôle des associations de promotion et de défense des droits de l'Homme.

Prix des droits de l'Homme-René Cassin 2008

Le Prix des droits de l'Homme-René Cassin, dont l'édition 2008 a été ouverte en décembre dernier, doit être l'occasion de valoriser l'ensemble des travaux et des actions réalisés sur le thème des droits de l'Homme dans les collèges et les lycées. Créé en 1988, ce prix porte le nom d'un homme au parcours exceptionnel et exemplaire : René Cassin, prix Nobel de la paix qui fut le principal rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Les chefs d'établissement sont invités à informer largement les professeurs afin qu'ils incitent le plus grand nombre de collégiens et de lycéens à participer à ce prix qui sera remis en novembre 2008 aux lauréats par le ministre de l'Éducation nationale, en présence du président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (C.N.C.D.H.).

Cette année, les lauréats seront invités à participer au rassemblement des défenseurs des droits de l'Homme organisé à Paris par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) où ils pourront rencontrer des défenseurs des droits de l'Homme venus du monde entier. Ils seront conviés, le jour de la remise des prix à Paris, à une rencontre-débat à l'Assemblée nationale avec des membres de la C.N.C.D.H.

[Conditions de participation : note de service n° 2007-186 du 6-12-2007 parue au BO n° 45 du 13-12-2007](#)

EN SAVOIR PLUS

L'ONU et les droits de l'Homme



<http://www.un.org/>

60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme



<http://www.knowyourrights2008.org/>

Commission nationale consultative des droits de l'Homme



La C.N.C.D.H. est composée de divers représentants de la société civile, dont les 33 associations nationales de promotion et de défense des droits de l'Homme.

<http://www.cncdh.fr/>

Association Civisme et Démocratie

Liste des correspondants académiques René Cassin

27 janvier 2008 : Journée de la mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité

Depuis 2002, les ministres européens de l'éducation ont institué dans les écoles une Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. La France a retenu la date du 27 janvier, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, pour cette journée de mémoire.

Les jours qui suivent cette journée du dimanche 27 janvier 2008 constituent un moment privilégié de mémoire et de réflexion, et sont en particulier l'occasion de rappeler aux élèves l'importance fondamentale des valeurs affirmées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Tout au long de l'année, les journées nationales seront l'occasion de sensibiliser les élèves aux droits de l'Homme dans leurs différents aspects (droits de la femme, droits de l'enfant etc.). Le site Eduscol présente ces journées dans sa rubrique « Éducation à la citoyenneté ». Des ressources pédagogiques sont à disposition des enseignants et des membres de la communauté éducative sur le site de l'association Civisme et démocratie (Cidem).

Le Parlement des enfants

Le Parlement des enfants est une opération organisée conjointement par le président de l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale. Elle s'adresse aux écoliers de CM2 qui sont invités à élaborer collectivement une proposition de loi. Chaque classe élit son représentant qui participera au Palais-Bourbon, le samedi 7 juin 2008, à une séance spéciale où les jeunes délégués classeront par ordre de préférence les trois propositions de loi qu'ils jugeront les meilleures.

Cette année, les deux thèmes sur lesquels réfléchissent les enfants sont les droits de l'Homme et l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

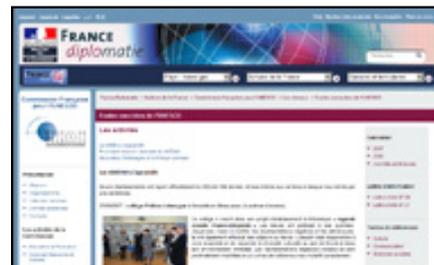
Réseaux des écoles associées de l'UNESCO et clubs UNESCO

Coordonné par la Commission nationale française pour l'UNESCO, le Réseau français des écoles associées rassemble des établissements publics et privés qui souhaitent développer des projets éducatifs interdisciplinaires sur les thèmes prioritaires de l'UNESCO, en particulier les droits de l'Homme, la démocratie et la tolérance. Par ailleurs, les clubs UNESCO ont vocation à promouvoir, dans un cadre associatif, l'éducation à la paix et à la citoyenneté dans les écoles et les établissements scolaires. Pour commémorer l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les jeunes des clubs UNESCO se réuniront à Paris le 6 décembre 2008 pour une journée de réflexion et de débats.



<http://parcours-civiques.cidem.org/>

Réseau français des écoles associées de l'UNESCO



<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Fédération française des clubs UNESCO



<http://www.clubs-unesco.org/>

Assemblée nationale



<http://www.assemblee-nationale.fr/>